

# Valais

Autor(en): **L. B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **43/1952 (1952)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114040>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Valais

Parmi les événements heureux qui marquèrent l'année scolaire 1951-1952, citons les deux suivants : une augmentation de 5 % du *traitement* versé au personnel enseignant primaire comme compensation pour le renchérissement de la vie et surtout la réorganisation de la *Caisse de retraite* du personnel enseignant. Il fallut près de quatre ans d'études et de discussions avant d'aboutir à une solution définitive. Nous n'entrerons pas dans le détail des péripéties qui jalonnèrent ces quatre ans d'études patientes et de discussions impatientes. Grâce au travail ardu de l'actuaire, M. le Dr Alder, de Berne, grâce à la collaboration de la Commission de la Caisse de retraite, aux multiples suggestions du personnel enseignant, à la compréhension du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, des résultats satisfaisants ont été acquis. Les modifications les plus importantes du nouveau Règlement par rapport à l'ancien portent sur les points suivants : 1. Abandon du traitement moyen et calcul de la pension sur le traitement final. 2. Cotisation portée de 6 à 7 %, soit pour le personnel enseignant, soit pour l'Etat. 3. Echelle des rentes. 4. Supplément de rente de 25 à 55 % aux invalides et aux retraités entre 60 et 65 ans. 5. Création d'une caisse de déposants pour certains cas particuliers. 6. Augmentation des rentes d'au moins 50 % aux pensionnés.

Espérons que le personnel enseignant, satisfait dans la plupart de ses aspirations économiques actuelles, mettra une ardeur renouvelée à l'accomplissement de la tâche difficile et importante de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse valaisanne.

La *Fédération du Personnel des Services publics de l'Etat du Valais* (F.P.S.P.) n'est pas étrangère à l'obtention des avantages signalés ci-dessus. Disons quelques mots de cette association qui n'a pas encore eu l'honneur d'être mentionnée dans l'Annuaire.

En gestation depuis 1940, la F.P.S.P. a été constituée définitivement le 16 avril 1944, dans le but de défendre les intérêts moraux et économiques de ses membres. Elle s'occupe exclusivement des questions professionnelles et sociales. La Fédération comprend actuellement les groupes suivants : la Société valaisanne d'éducation — les instituteurs du Valais romand — le personnel de Malévoz — le corps professoral du Collège de Sion — celui du Collège de Brigue — la Société des instituteurs du Haut-Valais — la Société des institutrices du Haut-Valais — le corps de gendarmerie cantonale — l'association des employés d'Etat.

La Fédération n'a pas le droit de s'immiscer dans les affaires des sociétés particulières ; celles-ci restent juges de leurs moyens d'action pour autant qu'elles ne lèsent pas les intérêts de la Fédération. La mission la plus importante de la Fédération a été dès le début d'opérer la coordination entre les différentes sociétés. La question des traitements n'est pas la première préoccupation de la Fédération ; c'est là surtout affaire des sections ; la F.P.S.P. se contente de veiller à ce qu'il n'y ait pas opposition entre les groupements. La F.P.S.P. a cependant étudié chaque revendication particulière et fait sentir discrètement son

influence dans les prises de contact particulières et des interventions d'homme à homme. Il s'est agi aussi de dépister et de prévenir certaines manœuvres adverses et d'y rendre attentifs les groupements intéressés. Travail obscur et souvent ingrat, mais combien utile à l'ensemble ; travail préventif et de coordination qui peut être plus efficace parce que plus discret.

En dehors de ce travail, on peut citer comme activité de la F.P.S.P. pour ces dernières années : des contacts avec les autorités - des relations assez étroites avec les Fédérations des autres cantons, plus particulièrement de la Suisse romande - un appel en faveur de la loi sur l'enseignement primaire et ménager - un appel en faveur de la nouvelle loi fiscale - un appel en faveur de la loi sur les allocations familiales - la réforme de certaines caisses de retraite, etc...

Les membres du corps enseignant ont tout avantage à rester en contact avec la F.P.S.P.

*Enseignement ménager.* L'enseignement ménager continue à se développer à un rythme réjouissant. L'année 1951 a vu se créer toute une série de locaux pour l'enseignement ménager, à commencer par une magnifique nouvelle école normale ménagère ; cette construction honore le bureau de l'architecte cantonal qui en a établi les plans et les Révérendes Sœurs Ursulines qui en ont pris la charge financière complète. Signalons la construction d'une école ménagère dans les localités suivantes : Ayent, Savièse, Bagnes, Martigny, Monthey, Vernayaz.

Nous pouvons constater avec satisfaction que l'ère des oppositions est absolument révolue et que partout l'on se rend compte de l'utilité de cet enseignement pour l'avenir de nos familles.

*Formation professionnelle.* Dans le domaine de la formation professionnelle, nous devons signaler une expérience que nous avons commencée à Martigny au début d'octobre 1951. Le but de cette expérience est de mettre au point un moyen adapté aux conditions de notre canton pour préparer une élite de jeunes qui fournisse plus tard les cadres de notre main-d'œuvre.

Un chef, du chef d'atelier au chef d'entreprise, a besoin, pour être à la hauteur de sa tâche, en plus de qualités de caractère, d'un minimum de formation générale.

Or, partout, en Suisse, aux examens de fin d'apprentissage comme aux examens de maîtrise, on constate de graves lacunes chez les candidats dans leur instruction de base, et surtout dans la langue maternelle. Ce défaut de formation intellectuelle première empêche des jeunes gens, par ailleurs bien doués, d'accéder à des postes supérieurs dans leur profession ; ou si, par chance, ils y parviennent quand même, ils y souffriront toujours de l'insuffisance de leur culture.

Que faire pour remédier à cette situation en Valais ?

Conseiller à nos futurs apprentis de fréquenter encore plusieurs années d'école secondaire avant d'entrer en apprentissage ne résoudrait point la question : ils n'ont pour la plupart ni le temps, ni les moyens de suivre un tel conseil, et pas davantage le goût d'aller encore longtemps à l'école.

Nous avons, dès lors, songé à une institution préparatoire à l'École professionnelle, où l'on pourrait réduire considérablement la durée des études par la concentration de l'effort sur l'essentiel, à savoir : apprendre aux élèves à penser et à s'exprimer par la parole et par l'écriture ; leur apprendre à calculer et à dessiner ; en même temps les former à la maîtrise d'eux-mêmes et éduquer leurs facultés physiques.

Grâce à cette stricte limitation du programme à ce qui constitue, en réalité, la base d'une saine culture, grâce aussi à une méthode efficace et à des maîtres préparés à cette tâche, nous nous croyons fondés à escompter des résultats très positifs.

L.B.

## Chronique scolaire vaudoise

### Enseignement primaire

Dans le compte rendu présenté par le Département de l'instruction publique sur sa gestion de 1951, le Service de l'enseignement primaire relève que les effets de la pénurie du personnel enseignant se sont encore fait sentir cette année-là. Les volées de candidats à l'enseignement sorties jusque-là de l'École normale n'ont pas encore suffi pour assurer la direction de toutes les classes vacantes : plusieurs concours pour la repourvue d'écoles privées de titulaires n'ont pas donné de résultat. Il a donc fallu de nouveau faire appel au dévouement d'instituteurs et d'institutrices retraités ou ayant quitté l'enseignement pour des raisons personnelles et prélever à l'École normale une quinzaine d'élèves au cours de leur dernière année d'études. L'espoir n'en demeure pas moins de voir cette situation prendre fin dans un avenir pas trop éloigné. Le nombre des élèves admis ces dernières années dans les diverses sections de l'École normale permet d'envisager des temps plus favorables à une tenue régulière de toutes les classes primaires et enfantines du canton.

Notre chronique de l'année dernière a signalé le fait que l'effectif du personnel enseignant primaire (instituteurs, institutrices, maîtresses d'écoles enfantines, d'enseignement ménager, de travaux à l'aiguille, maîtres spéciaux de gymnastique, de dessin, d'allemand, etc.) s'élevait

en 1940 à 1504  
 en 1946 à 1526  
 en 1950 à 1576.

Nous relevons dans le compte rendu de 1951 que cet effectif a passé à 1596. C'est donc un accroissement de 20 unités en un an contre 4 et 5 annuellement au cours des périodes précédentes.

L'attention du Service de l'enseignement primaire s'est portée avant tout sur la *refonte du Plan d'études des écoles enfantines et primaires*. Le nouveau projet issu de ces travaux a été transmis aux commissions scolaires, puis au personnel enseignant lequel a manifesté le désir d'examiner à fond cet important document et d'être autorisé à y consacrer un temps suffisant.